



COMMUNE DE NAUCELLES
Direction Générale des Services

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2026 à 20h00

Etaient présents :

Christian POULHES, Maire,
Président de la séance
Christine TOUZY, 1^{ère} Adjointe
Bernard CHALIER, 2^{ème} Adjoint
Evelyne LADRAS, 3^{ème} Adjointe
Michel ARRESTIER, 4^{ème} adjoint
Paul MARTINS, conseiller délégué
Morgane ROCHE, conseillère déléguée

Marie-Christine CLUSE, conseillère municipale
Marielle DENISE, conseillère municipale
Cédric LASMARTRES, conseiller municipal
Sébastien MERCIER, conseiller municipal (arrivé à 21h15)
Cécile SENAUD, conseillère municipale
Bertrand TOUBERT, conseiller municipal
Patrick VISI, conseiller municipal

Avaient donné pouvoirs :

Cédric CIVIALE à Christian POULHES
Corinne FALIES-PLANTADE à Christine TOUZY
Sylvie LASSUDRIE, conseillère municipale
Sébastien MERCIER à Bernard CHALIER (jusqu'à 21h15)
Patricia PILLU-SAGUTON, conseillère municipale
Nadine ROQUESSALANE à Evelyne LADRAS

Absent :

Cédric CIVIALE
Corinne FALIES-PLANTADE
Sylvie LASSUDRIE
Sébastien MERCIER (jusqu'à 21h15)
Patricia PILLU-SAGUTON
Nadine ROQUESSALANE

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2026 qui est approuvé à 3 absentions et 16 pour.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

2026 – 009 – Approbation du Compte Financier Unique 2025 du Budget principal

Rapporteur : Mme TOUZY

Adoptée à 3 abstentions (Mme CLUSE, Mme LASSUDRIE et M. VISI) et 15 voix pour

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	221 411,62	531 359,74	0,00	531 359,74	221 411,62
Opérations exercice	1 496 936,71	1 907 990,92	1 123 913,58	1 323 477,31	2 620 850,29	3 231 468,23
Total	1 496 936,71	2 129 402,54	1 655 273,32	1 323 477,31	3 152 210,03	3 452 879,85
Résultat de clôture		632 465,83	331 796,01			300 669,82
Restes à réaliser	0,00	0,00	1 116 919,00	987 814,50	1 116 919,00	987 814,50
Total cumulé	0,00	632 465,83	1 448 715,01	987 814,50	1 116 919,00	1 288 484,32
Résultat définitif		632 465,83	460 900,51			171 565,32

M. POULHES se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Mme TOUZY, 1^{ère} adjointe, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026 – 010 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 Budget annexe de la Structure Multi Accueil Les Pitious :

Rapporteur : Mme TOUZY

Adoptée à 3 abstentions (Mme CLUSE, Mme LASSUDRIE et M. VISI) et 15 voix pour

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	52 733,96	368,47	0,00	368,47	52 733,96
Opérations exercice	291 626,25	255 775,28	27 416,65	15 823,47	319 042,90	271 598,75
Total	291 626,25	308 509,24	27 785,12	15 823,47	319 411,37	324 332,71
Résultat de clôture		16 882,99	11 961,65			4 921,34
Restes à réaliser	0,00	0,00	346 854,00	363 000,00	346 854,00	363 000,00
Total cumulé	0,00	16 882,99	358 815,65	363 000,00	346 854,00	367 921,34
Résultat définitif		16 882,99		4 184,35		21 067,34

M. POULHES se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Mme TOUZY, 1^{ère} adjointe, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026 – 011 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 Budget annexe du Centre Social de la Vallée de l'Authre :

Rapporteur : Mme TOUZY

Adoptée à 3 abstentions (Mme CLUSE, Mme LASSUDRIE et M. VISI) et 15 voix pour

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations exercice	62 922,22	62 922,22	0,00	0,00	62 922,22	62 922,22
Total	62 922,22	62 922,22	0,00	0,00	62 922,22	62 922,22
Résultat de clôture	0,00				-0,00	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,00	0,00
Résultat définitif						0,00

M. POULHES se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Mme TOUZY, 1^{ère} adjointe, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026 – 012 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 pour le Budget principal :

Rapporteur : M. le Maire

Adoptée à 3 abstentions (Mme CLUSE, Mme LASSUDRIE et M. VISI) et 16 voix pour

Après avoir examiné le Compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 632 465.83 €

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice 411 054.21 €

B Résultats antérieurs reportés 221 411.62 €

Ligne 002 du compte administratif

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 632 465.83 €

D Solde d'exécution d'investissement - 331 796.01 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement - 129 104.50 €

Besoin de financement F =D+E - 460 900.51 €

AFFECTATION = C =G+H 632 465.83 €

1)G Affectation en réserves R 1068 en investissement 460 900.51 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002

171 565.32 €

DEFICIT REPORTE D 002

0.00 €

2026- 013 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 pour le Budget annexe de la Structure Multi-Accueil « Les PITIOUS » :

Rapporteur : M. le Maire

Adoptée à 3 abstentions (Mme CLUSE, Mme LASSUDRIE et M. VISI) et 16 voix pour

Après avoir examiné le Compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :

16 882.99 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

- 35 850.97 €

B Résultats antérieurs reportés

52 733.96 €

Ligne 002 du compte administratif

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

16 882.99 €

D Solde d'exécution d'investissement

11 961.65 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

16 146.00 €

Besoin de financement F =D+E

4 184.35 €

AFFECTATION = C =G+H

16 882.99 €

1)G Affectation en réserves R 1068 en investissement

0 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002

16 882.99 €

DEFICIT REPORTE D 002

0.00 €

2026 - 014 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 pour le Budget annexe du Centre Social de la Vallée de l'AUTHRE

Rapporteur : M. Le Maire

Adoptée à l'unanimité

Après avoir examiné le Compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :

0.00 €

- un déficit de fonctionnement de :

0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

0 €

B Résultats antérieurs reportés

0 €

Ligne 002 du compte administratif

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

0.00 €

D Solde d'exécution d'investissement

0.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

0.00 €

Besoin de financement F =D+E

0.00 €

AFFECTATION = C =G+H

0.00 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

0.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement

2) H Report en fonctionnement R 002

0.00 €

DEFICIT REPORTE D 002

0.00 €

2026 - 015 – Vote du Budget Primitif 2026 :

Rapporteur : M. CHALIER

Adoptée à 3 abstentions (Mme CLUSE, Mme LASSUDRIE et M. VISI) et 16 voix pour

M. Bernard CHALIER, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente le projet de **budget primitif communal 2026**, qui s'équilibre :

en section de fonctionnement à 2 025 000.00€

et en section d'investissement à 2 062 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve le budget primitif 2026**

2026 - 016 – Vote du Budget Annexe « Structure Multi-Accueil Les Pitious » 2026 :

Rapporteur : M. CHALIER

Adoptée à 3 abstentions (Mme CLUSE, Mme LASSUDRIE et M. VISI) et 16 voix pour

M. Bernard CHALIER, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente le projet de **budget annexe « Structure Multi-Accueil Les Pitious » 2026**, qui s'équilibre :

en section de fonctionnement à 301 000.00 €

et en section d'investissement à 463 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve le budget annexe Structure Multi-Accueil Les Pitious » 2026.**

2026 - 017 – Vote du Budget Annexe « Centre Social de la Vallée de l'Authre » 2026 :

Rapporteur : M. CHALIER

Adoptée à l'unanimité

M. Bernard CHALIER, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente le projet de **budget annexe « Centre Social de la Vallée de l'Authre » 2026**, qui s'équilibre :

en section de fonctionnement à 64 600 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve le budget annexe « Centre Social de la Vallée de l'Authre » 2026**

2026 - 018 – Vote du Budget Annexe « Réseau chaleur » 2026 :

Rapporteur : M. CHALIER

Adoptée à 3 abstentions (Mme CLUSE, Mme LASSUDRIE et M. VISI) et 16 voix pour

M. Bernard CHALIER, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente le projet de **budget annexe « Réseau chaleur » 2026**, qui s'équilibre :

en section de fonctionnement à 30 000.00 €

et en section d'investissement à 576 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve le budget annexe « Réseau chaleur » 2026.**

2026 - 019 - Versement d'une avance remboursable au budget annexe « réseau chaleur »

Rapporteur : M. le Maire

Adoptée à 3 abstentions (Mme CLUSE, Mme LASSUDRIE et M. VISI) et 16 voix pour

Les investissements nécessaires à la constitution du réseau de chaleur sont engagés sur le budget annexe concerné alors que les recettes ne seront encaissées qu'à la mise en service du réseau. Par conséquent, il est proposé que le budget principal procède à une avance remboursable envers le budget annexe. Le montant de l'avance sollicité est de 97 117.00 euros, et celle-ci devra être remboursée sur 15 ans.

L'avance étant supérieure à un an, elle est comptabilisée comme une opération de prêt avec :

- dans le compte du budget annexe : débit du compte 515 par le crédit du compte 1687
- dans le budget principal : débit du compte 27638 par le crédit du compte 515

Le conseil municipal, après délibération :

- autorise l'attribution d'une avance remboursable au budget annexe du réseau de chaleur
- fixe le montant de cette avance à 97 117.00 euros
- inscrit les crédits sur le compte 27638 du budget principal

- fixe la durée de remboursement à 15 ans

2026 - 020 – Subventions de fonctionnement et participations 2026 :

Rapporteur : M. CHALIER

Adoptée à l'unanimité

M. CHALIER, Adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le tableau des **subventions de fonctionnement aux associations** proposées pour l'année 2026 par la Commission des finances.

Article	Objet	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
65568	SUBVENTION	CAUE	760.00
65568	SUBVENTION FONCTIONNEMENT DE	CENTRE SOCIAL DE LA VALLEE DE L AUTHRE	74 300.00
65568	SUBVENTION FONCTIONNEMENT DE	CENTRE SOCIAL DE LA VALLEE DE L AUTHRE ALAE	42 700.00
65561	SUBVENTION	CLIC	2 100.00
65561	CONTRIBUTION	SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIE DU CANTAL	12 901.00
65561	CONTRIBUTIONS	CANTAL INGENIERIE ET TERRITOIRE	2 600.00
65561	DEROGATIONS SCOLAIRES	VILLE AURILLAC	2 750.00
65568	CONTRIBUTION ANNUELLE	A.G.E.D.I	1929.00
65561	ADHESION	AFAPCA	40.00
		TOTAL BP 655..	140 080.00
65736 2	SUBVENTION	PARTICIPATION AU BP CCAS	12 500.00
65736 3	SUBVENTION	PARTICIPATION AU BP SMA	36 000.00
		TOTAL BP 6573...	48 500.00
6574	SUBVENTION FONCTIONNEMENT DE	ACCA NAUCELLES	300.00
6574	SUBVENTION FONCTIONNEMENT DE	ASS CANTALIENNE DES AMIS DE LA LECTURE ACAL	280.00
6574	SUBVENTION FONCTIONNEMENT DE	AMICALE DES PARENTS D ELEVES NAUCELLES	2 304.00
6574	SUBVENTION FONCTIONNEMENT DE	COMICE AGRICOLE JUSSAC	105.00
6574	SUBVENTION FONCTIONNEMENT DE	COMICE AGRICOLE AURILLAC	100.00
6574	SUBVENTION FONCTIONNEMENT DE	COMITE D'ANIMATION	4 000.00
6574	SUBVENTION FONCTIONNEMENT DE	COULEURS ET PINCEAUX	110.00
6574	SUBVENTION FONCTIONNEMENT DE	DE FILS EN AIGUILLES	310.00
6574	SUBVENTION FONCTIONNEMENT DE	ENTENTE VALLEE DE L AUTHRE	660.00
6574	SUBVENTION FONCTIONNEMENT DE	FEDERATION NATIONALE ANCIENS ALGERIE NAUCELLES	120.00
6574	SUBVENTION FONCTIONNEMENT DE	HAND BALL CLUB NAUCELLES REILHAC JUSSAC	660.00

6574	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DE	DANCE AND CO	400.00
6574	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DE	NAUCELLES BASKET BALL	200.00
6574	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DE	NAUCELLES VETERANS BASKET	200.00
6574	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DE	PETANQUE NAUCELLOISE	400.00
6574	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DE	PING PONG NAUCELLOIS	660.00
6574	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DE	PING PONG NAUCELLOIS EXCEPTIONNELLE	400.00
6574	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DE	ASN FOOT	700.00
6574	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DE	RETRAITE SPORTIVE DE LA VALLEE DE L'AUTRE	100.00
6574	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DE	TENNIS CLUB NAUCELLOIS	660.00
6574	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DE	PATRIMOINE COMMUNAL	400.00
6574	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DE	NAUCELLES TEAM CYCLISME	400.00
6574	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DE	NAUCELLES TEAM CYCLISME COURSE SUR NAUCELLES	400.00
6574	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DE	TRAIL DE L'AUTRE TOUR	400.00
6574	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DE	GRAMAC	200.00
6574			PROVISIONS	2 416.00
			TOTAL BUDGET 6574	16 885.00

2026 – 021 : Subvention de fonctionnement pour l'association du Comité de Jumelage :

Rapporteur : M. CHALIER

Adoptée à l'unanimité

M. CHALIER, Adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le tableau de la **subvention de fonctionnement à l'association du Comité de Jumelage Naucelles/ Ars en Ré** proposée pour l'année 2026 par la Commission des finances.

M. POULHES, membre du bureau, quitte la salle

Article	Objet	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	SUBVENTION FONCTIONNEMENT DE	COMITE DE JUMELAGE NAUCELLES ARS EN RE	615.00
		TOTAL BUDGET 6574	17 500.00

2026 – 022 : Subvention de fonctionnement pour l'association de la gymnastique volontaire de Naucelles :

Rapporteur : M. CHALIER

Adoptée à l'unanimité

M. le Maire présente au Conseil Municipal le tableau de la **subvention de fonctionnement à l'association de la gymnastique volontaire de Naucelles** proposée pour l'année 2026 par la Commission des finances.

Mme CLUSE Marie-Christine, membre du bureau, quitte la salle

Article	Objet	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
---------	-------	--------------------	--------------------------

6574	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE NAUCELLES	500.00
		TOTAL BUDGET 6574	18 000.00

2026 – 023 : Vote des taux d'imposition 2026:

Rapporteur : M. Le Maire

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire présente les taux des impôts communaux appliqués en 2025 :

- foncier bâti : 44.69%
- foncier non bâti : 81.99%

Il propose de ne pas augmenter les taux pour 2026, ce qui donne les taux suivants :

- foncier bâti : 44.69%
- foncier non bâti : 81.99%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les taux d'imposition ci-dessus.

2026 – 024 : Demande de subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2025-2027 pour le projet de réfection de la toiture de la Salle Culturelle :

Rapporteur : M. Le Maire

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il est nécessaire de solliciter une intervention du Département dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire 2025-2027 pour la « Réfection de la toiture de la salle culturelle ».

Il propose de soumettre les travaux de rénovation de la toiture de la salle culturelle pour un montant de travaux et honoraires estimés à 138 154.24 €HT.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

- | | |
|---|-------------|
| - FCS 2026 30% du montant HT | 41 446.00 € |
| - DETR 2026 40% du montant HT | 55 262.00 € |
| - Autofinancement ou emprunt 30 % du montant HT : | 41 446.24 € |

2026 – 025- Approbation avenant n°2 lot 4 DUVAL RODDE marché « rénovation énergétique du Groupe scolaire » :

Rapporteur : M. Le Maire

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire expose au conseil que de revoir le montant du lot 4 pour des travaux supplémentaires non prévus dans le marché initial. Le montant du marché lot n° 4 passé avec la Société DUVAL RODDE se trouve augmenté de 14 067.50€ HT.

Il y a donc lieu d'établir un avenant à 14 067.50 H.T.

M. le Maire présente cet avenant, établi pour ce montant par le cabinet Hostier, maître d'œuvre.

Vu l'avis favorable de la CAO

Le conseil, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant n°2 au marché lot n° 4 passé avec la Société DUVAL RODDE pour un montant de 14 067.50€ HT, portant le marché à 180 564.80 € HT.
- CHARGE Monsieur le Maire de signer ledit avenant.

2026 – 026- Approbation avenant n°3 lot 4 DUVAL RODDE marché « rénovation énergétique du Groupe scolaire » :

Rapporteur : M. Le Maire

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire expose au conseil que de revoir le montant du lot 4 pour des travaux supplémentaires non prévus dans le marché initial. Le montant du marché lot n° 4 passé avec la Société DUVAL RODDE se trouve augmenté de 20 138.51 € HT.

Il y a donc lieu d'établir un avenant à 20 138.51 H.T.

M. le Maire présente cet avenant, établi pour ce montant par le cabinet Hostier, maître d'œuvre.

Vu l'avis favorable de la CAO

Le conseil, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant n°3 au marché lot n° 4 passé avec la Société DUVAL RODDE pour un montant de 20 138.51€ HT, portant le marché à 200 703.31 € HT.
- CHARGE Monsieur le Maire de signer ledit avenant.

2026 – 027 – Délibération autorisant la commune de NAUCELLES à intégrer le marché téléphonique RESAH.

Rapporteur : M. le Maire

Adoptée à 3 abstentions (Mme CLUSE, Mme LASSUDRIE et M. VISI) et 16 voix pour

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code des marchés publics,

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'Aurillac Agglomération remet en place un marché pour la téléphonie «RESAH » avec orange.

La collectivité va ainsi pouvoir continuer à réaliser de nombreuses économies.

Pour ce faire, la commune doit réintégrer ce marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- D'intégrer le marché téléphonique RESAH par le biais d'Aurillac Agglomération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants à ce marché.

2026 – 028 – Création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles :

Rapporteur : M. Le Maire

Adoptée à l'unanimité

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 30/09/2025,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles titulaire affecté au groupe scolaire de Naucelles.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, permanent, à temps complet à compter du 01/04/2026.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 03/03/2026,

Filière : médico-sociale,

Cadre d'emploi : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

Grade : ATSEM : - ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

2026 – 029 - Création d'un poste d'adjoint d'animation affecté à la crèche Les Pitious :

Rapporteur : M. Le Maire

Adoptée à l'unanimité

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 30/09/2025,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint d'animation titulaire affecté à la crèche Les Pitious.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint d'animation, permanent, à temps complet à compter du 01/04/2026.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 03/03/2026,

Filière : animation,

Cadre d'emploi : Adjoint d'animation,

Grade : Adjoint d'animation: - ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

2026 – 030 Numérotation complémentaire des rues :

Rapporteur : Mme LADRAS

Adoptée à l'unanimité

Mme LADRAS, Adjointe chargée de l'urbanisme, demande que soit procédé à l'appellation et à la numérotation des rues pour satisfaire les demandes des particuliers et des services fiscaux, notamment, il est proposé :

Pour le chemin de Cologne :

- Parcelle AA 32 : 15 Chemin de Cologne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ces appellations et numérotations.

Les panneaux correspondants seront commandés avec ceux prévus sur le budget de l'exercice.